

PRESENTATION DES INTERVENANTS

VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

OUVERTURE



Anne-Laure-Hélène des YLOUSES est déléguée au Centre de Recherches et d'Etudes des Avocats (CREA) au Conseil National des Barreaux (CNB) dont elle est élue depuis 2015. Elle est associée au sein du département droit de la Concurrence du bureau de Paris du cabinet Fieldfisher. Elle conseille des clients notamment des secteurs des télécommunications, de l'énergie et des nouvelles technologies. Elle est membre du barreau de Paris depuis 1995.

ATELIER N°1 ACTUALITÉS

Actualités de la protection des données



Olivier MICOL est le chef de l'unité Protection des données à la Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne. Il est entré à la Commission européenne en 1996, où il a notamment suivi les relations commerciales bilatérales entre l'Union européenne et l'Asie pendant 12 ans, d'abord dans le Direction générale du commerce, puis à la délégation de l'UE en Chine. De 2009 à 2013, il a été chef adjoint de l'unité Stratégie consommateurs et, de 2013 à 2016, chef de l'unité Services financiers et recours de la Direction générale de la justice et des consommateurs.

L'apport de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne



Daniele NARDI est membre du service juridique de la Commission européenne depuis 2008. Après des années passées dans l'équipe en charge des questions liées à l'agriculture et la pêche, il est depuis 2015 co-responsable des questions tenant au droit au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel. Il a plaidé dans plus de 80 affaires à la Cour. Il a récemment publié un article dans les Cahiers de Droit Européen intitulé « Courtoisie internationale et portée extraterritoriale du droit européen à la protection des données l'épreuve de la Cour ».

ATELIER N°2 NUMÉRIQUE, INNOVATION ET CONCURRENCE AU SEIN DU MARCHÉ INTÉRIEUR

Le numérique et le droit de la concurrence



Aleko BOGDANOV est gestionnaire de dossiers à la Direction Générale Concurrence, dans l'unité Politique et support des cas concernant les pratiques anticoncurrentielles, à la Commission européenne. Il est également Maître de conférences à la SKEMA Business School. Auparavant, il a exercé en tant que juriste en droit de la concurrence et en droit européen à la Caisse des dépôts, et en tant qu'avocat au sein du cabinet Linklaters.



Mathieu RELANGE est conseil au cabinet Euclid. Il exerce depuis plus de 10 ans à Bruxelles où il a développé une expertise dans le domaine du droit de la concurrence. Avocat au Barreau de Paris, il a assisté des clients devant l'Autorité française de la concurrence et a une expérience en matière de procédures devant la CJUE. Sa pratique professionnelle couvre tous les aspects du droit de la concurrence avec une expertise spécifique en matière de marchés.

Les enjeux en matière de propriété intellectuelle



Vincent CASSIERS est avocat au Barreau de Bruxelles et chargé de cours à l'Université catholique de Louvain, à l'Université KU Leuven et à l'Université catholique de Lille. Il est également secrétaire de rédaction de la revue L'Ingénieur-Conseil / Intellectual Property et membre du Conseil d'administration de l'Association internationale de Droit économique (A.I.D.E) et de l'Association belge pour le droit d'auteur (A.B.A).

ATELIER N°3

DES SOURCES D'OPPORTUNITÉS ET D'ENJEUX JURIDIQUES

Le big data



Julien DEBUSSCHE est avocat au Barreau de Bruxelles, au sein du cabinet Bird & Bird. En outre, il gère les aspects juridiques et éthiques de plusieurs projets de recherche et d'innovation financés par la Commission Européenne, en big data, vie privée, et cybersécurité. Il a également coécrit plusieurs ouvrages, tels que « Vers un droit européen de la protection des données ? » (Larcier) ou « Trade Secret Protection » (Globe Business Publishing Ltd).

Le contrat numérique



Luc GRYNBAUM est Professeur agrégé des Facultés de droit à l'Université Paris Descartes et avocat au barreau de Paris, au sein du cabinet De Gaulle, Fleurance & Associés. Il est l'auteur du Précis Dalloz « Droit des activités numériques » (Dalloz), ainsi que le directeur scientifique de l'ouvrage « Assurances et du Code monétaire et financier » (Argus). Il est également membre de l'Institut Droit et Santé de l'Université Paris Descartes.

ATELIER N°4

LA RÉGLEMENTATION D'OUTILS NOUVEAUX

L'intelligence artificielle et les algorithmes



Nathalie SMUHA a rejoint la Faculté de droit de la KU Leuven en tant que chercheuse et chargée de cours en 2017. Elle a acquis de l'expérience à la Commission européenne (DG COMP et DG CONNECT) ainsi que dans un cabinet d'avocats international où elle a conseillé des entreprises sur le droit de la concurrence et le droit procédural de l'UE. Ses recherches portent sur la réglementation européenne de l'intelligence artificielle (IA), et plus généralement sur l'impact des technologies émergentes sur les droits fondamentaux. Dans le cadre de ses recherches, elle a coordonné les travaux du groupe de haut niveau sur l'intelligence artificielle de la Commission européenne et a contribué à la rédaction des lignes directrices éthiques pour l'IA.

Les objets connectés



Aymeric de MONCUIT est référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne (Tribunal) à Luxembourg depuis 2014. Avant de rejoindre le Tribunal, il a exercé comme avocat en droit de la concurrence chez Dentons et Norton Rose à Paris (2007-2010) et comme rapporteur permanent à l'Autorité de la concurrence (2010-2014). Parallèlement à ses activités professionnelles, il enseigne le droit de la concurrence à l'Université Panthéon-Assas. Il a récemment écrit, dans la revue Concurrences, un article intitulé « [C]onnecting Competition Law Standards to the Internet of Things ».

ATELIER N°5

LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Enjeux économiques et juridiques



Diana CALCIU est avocate au Barreau de Paris, mais établie à Bruxelles, au sein du cabinet Gide. Elle a été membre du service juridique de la Commission européenne. Elle a été reconnue par Women in Competition and Parr parmi les « 30 in their 30s notable women competition professionals in private practice ». Elle représente régulièrement des clients devant la Cour de justice de l'Union européenne et travaille notamment pour plusieurs entreprises dans le domaine du numérique, par exemple concernant la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat, de technologies et de peer-to-peer.

Enjeux déontologiques



Didier ADJEDJ est avocat au Barreau de Carpentras, et ancien Bâtonnier. Il a été élu au Conseil national des Barreaux de 2012 à 2014 puis en qualité de Président de la Commission exercice du droit de 2015 à 2017. A ce titre, il a participé à la création du site Internet de la profession « Avocat.fr » et s'est penché particulièrement sur l'impact des nouvelles technologies sur les avocats et leurs conséquences sur les règles déontologiques.